REGLEMENT CHAMPIONNATS U13 U15 U18 SAISON 2026/2027

	ARTICLES	U13 M/F	U15 M/F	U18 M/F
1	Composition du championnat	MASCULINS: ➤ D1: En une phase du 7 novembre 2026 au 20 mars 2027. ➤ D2: En deux phases du 7 novembre au 30 janvier 2027, la seconde sera communiquée à l'issue de la 1ere phase. FEMININES: ➤ D1: En deux phases du 7 novembre, au 12 décembre, la seconde phase sera communiquée à l'issue de la 1ere phase ➤ D2: En deux phases poule Nord et Sud du 7 novembre au 12 décembre la seconde phase sera communiquée à l'issue de la 1ere phase.	MASCULINS: ➤ D1: En deux phases du 7 novembre au 30 janvier, seconde phase communiquée à l'issue de la 1ere phase. ➤ D2: En deux phases du 7 novembre au 12 décembre, la seconde phase sera communiquée à l'issue de la 1ere phase. FÉMININES: ➤ D1: En une phase du 7 novembre au 20 mars.	MASCULINS: ➤ D1 En une phase du 7 novembre 2026 au 20 mars 2027. ➤ D2 En deux phases 1ere phase du 7 novembre au 30 janvier, la seconde phase sera communiquée à l'issue de la 1ere phase. FEMININES: ➤ D1 En deux phases du 7 novembre 2026 au 12 décembre 2026, la seconde phase sera communiquée à l'issue de la 1 ère phase.
		➤ Deux équipes du même club peuvent jouer dans la même poule (équipes personnalisées)		
		➤ Diplôme requis pour la D1: brevet fédéral jeunes minimum ou en cours de formation, se reporter au statut de l'entraîneur 2026/2027		
		➤ Les associations sportives devront avoir réglé leurs engagements avant le début des championnats et devront être à jour avec le Comité Départemental.		
2	Associations sportives qualifiés	➤ Pas de limite d'engagement par club		
3	Mutualisations possibles entre les associatio	➤ A: Union autorisée ➤ B: CTC: autorisé: 1 équipe en CTC et/ou les autres en nom propre ➤ C: Entente autorisée		
4	Jour et horaires des rencontres	➤ Le samedi ➤ Possibilité de dérogation pour changer de jour avec motif justifié et dans les délais (accord des deux clubs et validation par la CDC)		
5	Système de l'épreuve (championnat)	➤ En fonction du nombre d'équipes engagées et du niveau demandé: si nécessaire des TQD peuvent être organisées		
6	Logiciel E marque	➤ Obligatoire: le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire. ➤ Le groupement devra transmettre obligatoirement avant le dimanche 20h00 le fichier numérique.		
7	Forfait général	➤ Une équipe déclarant forfait général une fois les calendriers parus sera amandée en fonction des dispositions financières du CD50. ➤ Une équipe en championnat D1 ayant perdu 3 rencontres par forfait sera déclarée forfait général.		
8	Salle	➤ Référencée et homologuée.		
9	Cas particuliers	➤ Tous les cas non traités dans ce réglement au cours ou à la fin de saison seront traités par la Commission des Compétitions.		
10	Règles de participation	➤ Nombre de joueurs autorisés: Championnat <D1> licence OC : 5 minimum/10 maximum Championnat <autre> licence OC : 5 minimum/10 maximum ➤Types de licences autorisées (mutation et licence T) OC1- OC2- OCT (hors CTC) : 5 maximums		
				U15 vers U18

11	Surclassements	U11 vers U13 2016 et 2017 Médecin de famille	U13 vers U15 2014 et 2015 Médecin de famille	U15 vers U18 2012 : Médecin de famille 2013 : Médecin agrée FILLES: 2013: Médecin de famille
12	Sous classements	➤ Autorsés pour le chamionnat D2 aprés accord de la commission des compétitions.		
13	Brulés et équipes personnalisées	➤ Si plusieurs équipes d'un même club jouent dans la même division, fournir le fichier de 5 joueurs brulés à la commission des compétitions au moins 8 jours avant le début du championnat. ➤ Si plusieurs équipes d'un même club (2 maximum) jouent dans la meme poule, fournir le fichier des équipes personalisées à la commission des compétitions au moins 8 jours avant le début du championnat. ➤Remplir obligatoirement le tableau envoyé par la commission.		
14	Consignes techniques	➤ Jeux rapide (pas d'intervention de l'arbitre en zone arrière sauf faute et temps morts		
		Défense de zone : INTERDITE	Défense de zone : FORTEMENT DÉCONSEILLÉE	AUTORISÉE
		Ecrans : INTERDITS	Écrans : AUTORISÉS	
		➤ Pas de remplacements en zone arrière, sauf si une contre attaque n'est pas possible, c'est à dire en cas de faute		
15	Horaires des rencontres	➤ Les horaires des rencontres de championnat sont fixés par le club recevant et doivent etres renseignés dans la bouse des matchs		
16	Réclamation	➤ Un club ayant déposé une réclamation, devra obligatoirement déposer un chèque de 80 euros à l'arbitre pour que celle ci soit recevable. ➤ Le club devra confirmer la réclamation par le Président ou la Secrétaire en envoyant un chèque de 40 euros à l'ordre du Comité Départemental.		
17	Coach mineur	➤ Un coach mineur devra OBLIGATOIREMENT être accompagné d'un licencié majeur qui doit être inscrit sur l'E marque en tant que coach adjoint.		
18	Finales Départementales	➤ Participations: les joueurs ayant participé toute l'année au Chapionnat Départemental. ➤ Les non-brulés de région ayant au moins participé à 5 rencontres du Championnat Départemental dans la saison 2026/2027		